



## Energising Development (EnDev) Bénin

### Composante Energie de Cuisson

## Annexe 1 : Appel à manifestation d'intérêt pour les ventes des équipements de cuisson aux clients finaux (RBF défis)

### 0- Synthèse

EnDev offre aux entreprises participantes **des incitations financières pour chaque équipement de cuisson éligible vendu et/ou installé** aux clients finaux à travers exclusivement une **approche commerciale**. Les incitations sont payées après que les ventes ont été rapportées et vérifiées conformément à l'approche financement basé sur les résultats ou *results-based financing* (RBF), en anglais.

### 1- Financement basé sur les résultats

Le RBF est un mécanisme de soutien au secteur privé visant à **inciter les entreprises privées à prendre des risques pour atteindre des objectifs préalablement définis**. Il est différent d'une subvention classique et s'oriente vers les résultats. Il vise à récompenser les entreprises sur la base de leurs performances (atteinte des résultats) au regard des objectifs préalablement convenus. Sa principale caractéristique consiste donc au paiement des incitations après l'atteinte et la vérification des objectifs définis au départ.

Dans le présent contexte, le RBF vise à réduire et à atténuer, pour une période donnée, les contreperformances du marché en offrant des incitations financières au secteur privé pour surmonter les risques et développer le marché. Cela suppose que l'entreprise devra supporter l'intégralité des risques (mobilisation des ressources) dans le sens de l'atteinte de la vente des équipements de cuisson éligibles aux clients finaux pour bénéficier à terme des incitations financières. Il n'a pas pour but de subventionner à long terme les prix de cession aux clients finaux des équipements de cuisson. Il se base sur l'hypothèse selon laquelle le RBF induirait une augmentation durable des ventes qui permettrait d'améliorer significativement les performances du marché tout en réduisant progressivement jusqu'à annuler dans le court terme les incitations financières. Les entreprises participantes sont libres d'utiliser les incitations financières pour toute activité qu'elles jugent nécessaire pour développer leurs marchés.

### 2- Conditions d'éligibilité

#### - Pour les entreprises

Sont éligibles les **structures commerciales** légalement constituées disposant d'un **registre de commerce**.

**Seulement les ventes commerciales aux clients finaux sont éligibles aux incitations financières**. Différents modèles commerciaux y compris le Pay-As-You-Go (PAYGo) sont acceptés. La distribution gratuite des foyers améliorés éligibles n'est pas par contre acceptée. Aussi, les entreprises ne peuvent pas vendre les équipements à un prix inférieur au coût de fabrication.

Les entreprises qui veulent participer au programme doivent respecter les conditions ci-après :

- Avoir un plan crédible pour augmenter les opérations en milieu rural avec une approche commerciale ;
- Avoir les pièces administratives à jour ;
- Avoir un financement ou montant propre pour financer les opérations ;
- Se conformer à toutes les autres conditions et procédures décrites dans les documents « Appel à manifestation d'intérêt » et « Liste des produits, incitations et conditions particulières ».

**Exclues de participer** sont les entreprises du personnel de la GIZ, de la DGRE, du Ministère de l'Energie ou autres institutions qui ont un droit de regard dans la mise en œuvre du programme EnDev.

#### - **Pour les équipements de cuisson**

La liste des **équipements de cuisson éligibles** aux incitations sera publiée dans le document « *La liste des produits, incitations et conditions particulières* » et précisera d'une part les montants des incitations par équipement et d'autre part les critères d'appréciation des tiers (niveau de classement au Cooking Energy System 2.1) des équipements de cuisson.

Pour les **nouveaux équipements** de cuisson une demande d'agrément doit être adressé à EnDev par l'entreprise promotrice à travers le dépôt d'un dossier physique constitué de :

- Une fiche technique de l'équipement de cuisson décrivant ses spécifications techniques, le lieu et la firme où il est produit, les combustibles utilisés et le prix de cession ;
- Les rapports des tests de performance, de résistance, de sécurité et d'émission réalisés par un laboratoire agréé ;
- Un prototype de l'équipement de cuisson.

Une analyse sera réalisée sur la base de ces documents par EnDev pour déterminer le niveau de classement ou le tiers du nouveau modèle selon l'approche Cooking Energy System (CES) version 2.1 de EnDev et notification sera faite à l'entreprise promotrice. Pour les nouveaux modèles ne seront éligibles que :

- Les foyers pour ménages de tiers (niveau) 3 et +
- Les foyers pour utilisations productives et institutions sociales de tiers 3 et +.

La liste des équipements de cuisson éligibles sera actualisée régulièrement sur cette base et publiée. De plus, tous les équipements de cuisson doivent être **à l'état neuf lors de la vente et disposer d'une garantie fonctionnelle**. Cette garantie doit couvrir les défauts techniques des équipements à l'exception de ceux liés aux mauvaises utilisations par le client. La période minimale de la garantie pour chaque type et modèle d'équipements de cuisson sera spécifiée dans la liste des produits et sera régulièrement mise à jour et publiée. Les produits d'occasion ou la réparation des foyers améliorés déjà installés ne sont pas éligibles.

**Un service après-vente** performant doit être disponible et accessible aux clients finaux pour les réparations et les remplacements éventuels dans un délai raisonnable. La liste des produits, incitations et conditions particulières.

Dans le cadre de la vérification, les clients seront invités à partager leur expérience par rapport à la garantie et le service après-vente. De plus, EnDev va conduire des **sondages réguliers** auprès des clients déjà vérifiés pour s'assurer que la garantie est respectée et le service après-vente assuré. En cas d'irrégularités graves par rapport à la garantie et le service après-vente, l'entreprise peut être exclue du processus ou ses demandes d'incitations financières peuvent être rejetées par EnDev.

### **3- Mécanisme de financement**

- 1- Les entreprises intéressées par le financement envoient **leur candidature à EnDev par mail** en remplissant un formulaire ;
- 2- **EnDev étudie et valide les candidatures** et fait un retour aux entreprises présélectionnées
- 3- Les **entreprises** présélectionnées **complètent leur dossier** en envoyant à EnDev les documents administratifs exigés ;
- 4- **EnDev finalise l'étude des dossiers** et envoie la liste des entreprises retenues à la GIZ ;
- 5- Les entreprises retenues signent **un contrat avec la GIZ** ;
- 6- Les entreprises peuvent ensuite demander des incitations financières, en envoyant **une demande d'incitation financière** selon les procédures décrites dans « *Liste des produits, incitations et conditions particulières* ».

- 7- EnDev traitera les demandes en recourant à des agents de vérification indépendante (AVI) et transmettra les demandes au BGIZ avec avis motivé ;
  - 8- La GIZ procédera au transfert des incitations financières sur le compte bancaire indiqué par l'entreprise si l'avis est favorable.
- **Responsabilités de l'entreprise :**

L'entreprise est responsable de la **collecte des informations sur les clients finaux** à fournir à EnDev avec la demande d'incitation financière. Si les clients ne peuvent pas être identifiés ou contactés, EnDev ne peut pas procéder à la vérification et payer pour ces équipements de cuisson vendus.

- **Responsabilité d'EnDev :**

**La vérification** relève de la responsabilité d'EnDev qui recourt pour ce fait à des consultants externes. La vérification se fera en trois étapes :

- L'analyse des documents et données fournies,
- La vérification téléphonique des clients déclarés par l'entreprise,
- La vérification sur le terrain des clients déclarés par l'entreprise.

Si toutes les conditions de chaque étape sont satisfaites, EnDev émettra un avis favorable pour le transfert des incitations financières sur le compte bancaire indiqué par l'entreprise.

Un équipement de cuisson **ne peut pas être subventionné, même partialement, ou rapporté à plusieurs organisations ou bailleurs**. Si les foyers améliorés vendus par l'entreprise obtiennent des incitations financières de *RBF défis* ils ne doivent en aucun cas être soumis à d'autres financements. Le cas spécifique des financements carbone est en cours d'examen au niveau de EnDev. En cas de double financement pour les mêmes équipements de cuisson, l'entreprise sera retirée du processus *RBF défis* et elle sera obligée de restituer les incitations reçues pour les clients doublement déclarés.

Les entreprises devront être transparentes quant à leur éventuelle candidature à d'autres subventions. EnDev publiera la liste des entreprises partenaires et la liste de celles qui ont reçu des incitations. Pour éviter tout malentendu, EnDev conseille aux entreprises de demander des éclaircissements une fois qu'elles ont demandé ou reçu le soutien d'un autre bailleur ou d'une autre organisation.

En général, les règles suivantes s'appliquent :

- Si les entreprises reçoivent une assistance technique, du financement pour le développement du réseau de distribution, des contributions en nature (par exemple, le transport pour des événements), un soutien pour leurs partenaires, un soutien indirect ou un financement pour acheter d'autres modèles de foyers améliorés que ceux spécifiés dans les demandes d'incitations, il n'y a pas d'exigences particulières si ce n'est d'informer EnDev.
- Si les entreprises reçoivent des subventions pour l'achat d'équipements de cuisson ou des contributions directes pour les mêmes modèles que ceux spécifiés dans leurs demandes d'incitations, elles doivent fournir à EnDev les mêmes informations sur ces ventes que celles concernant les ventes soutenues par EnDev.

#### 4- Hauteur des incitations

**La liste des produits et leurs incitations** sont disponibles dans la « *Liste des produits, incitations et conditions particulières* ». **Le maximum de l'incitation auquel l'entreprise peut prétendre est** également précisé dans la liste. Deux bonus seront accordés aux entreprises pour les efforts supplémentaires :

- Un 1<sup>er</sup> bonus sera accordé aux cinq (05) 1<sup>ères</sup> entreprises (réalisant les meilleures ventes en termes de quantité) qui auront mis en place en milieu rural au moins 5 points de vente des foyers améliorés à qui elles versent une partie des incitations reçues pour soutenir les activités de marketing et en fourniront des preuves
- Un 2<sup>ème</sup> bonus sera accordé aux ventes de foyers améliorés de niveau 3 au moins dans les zones rurales.

Cette liste et cet appel à manifestation d'intérêt peuvent être modifiés en tout temps. Les conditions appliquées seront celles en vigueur au moment de la soumission de la demande d'incitation financière par l'entreprise. En cas de modification des conditions, le programme EnDev informera les entreprises partenaires. Les incitations seront graduellement réduites (d'une année à l'autre) conformément aux principes de ce RBF.

La disponibilité du financement est sur la base du principe "premier arrivé - premier servi". **La contribution financière exactement reçue par l'entreprise est** dépendante de ses demandes d'incitations financières et de la vérification de ses demandes. S'il y a plus de demandes que de budget disponible, les paiements ne seront effectués que jusqu'à concurrence du budget disponible. Le programme ne peut pas payer des incitations financières au-delà du budget disponible. La priorité parmi les demandes des entreprises en attente est établie par rapport à la date de la réception de la demande complète à EnDev (**approche "premier arrivé - premier servi"**).

## 5- Participation au processus RBF défis

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert à toutes les entreprises intéressées. Les documents et le formulaire de candidature à remplir seront publiés par EnDev. Les dossiers soumis seront évalués par ordre de dépôt des demandes.

Les entreprises qui remplissent les conditions mentionnées ci-dessus peuvent soumettre leur candidature directement à EnDev, uniquement par voie électronique à l'adresse [endev.benin@giz.de](mailto:endev.benin@giz.de). Après l'approbation de la candidature électronique, l'entreprise déposera les pièces administratives requises au bureau de EnDev à Cotonou ou à l'antenne de Parakou pour finaliser le processus de sélection et préparer le contrat, qui stipulera les termes et conditions qui doivent être remplis pour recevoir les incitations financières. **Les pièces administratives requises sont :**

- Registre de Commerce et du Crédit Mobilier
- Attestation d'Immatriculation à l'Identifiant Fiscal Unique (IFU)
- Certificat de non-faillite
- Attestation ou quitus fiscal à jour
- Attestation de déclaration et le paiement des cotisations sociales à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) à jour.

**Cet appel à manifestation d'intérêt reste ouvert jusqu'au 30 avril 2021.** Au-delà de cette date aucun dossier ne sera plus accepté pour cette phase qui se terminera le 30 juin 2021. EnDev se réserve le droit de clôturer cet AMI avant cette date, si le budget dédié à cette activité est épuisé ou modifié.

## 6- Présentation de EnDev

Le programme Energising Development (EnDev) est une initiative du secteur énergie orientée sur l'impact global du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et de Développement (BMZ), la Direction Générale de la Coopération Internationale du Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères (DGIS) visant la promotion de l'accès décentralisé aux énergies renouvelables pour les ménages et les petites entreprises. Il est mis en œuvre au Bénin par la GIZ. La stratégie globale du programme est axée sur le développement d'un marché durable et autonome des produits et services promus à travers deux composantes dont celle sur l'énergie de cuisson. Cette dernière se focalise sur la promotion de foyers améliorés reproductibles localement et consommant jusqu'à 40% de combustibles en moins que leurs correspondants traditionnels. Dans le cadre de sa phase actuelle, qui a démarré en juillet 2019, la composante énergie de cuisson s'est donnée deux axes d'interventions clefs que sont :

**Intervention clef 1 :** Poursuivre la professionnalisation de la production des FA, avec l'expansion vers des technologies de cuisson pour utilisation productive et institutions sociales ainsi que l'extension à de nouvelles zones géographiques ;

**Intervention clef 2 :** Renforcer les réseaux de distribution de FA en intégrant la mise en œuvre de l'approche RBF pour les zones isolées.

C'est dans le cadre de cette dernière que le présent Appel à Manifestations d'Intérêts est lancé.

---

Finance par:



Coordonne et mis en œuvre par :



Publié par :

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  
Energising Development – Bénin (EnDev-Bénin)

Chargé du projet :  
Mario MERCHAN [mariomerchan@giz.de](mailto:mariomerchan@giz.de)

Point de contact FBR :  
Karimou BAGODOU [karimou.bagoudou@giz.de](mailto:karimou.bagoudou@giz.de)

Adresse projet : Place Bernadin Gantin, Patte d'Oie, Cotonou, Bénin  
Adresse postale : 08 B.P. 1132 Tri Postal, Cotonou, Bénin  
[endevelop.benin@giz.de](mailto:endevelop.benin@giz.de)

Cet appel à manifestation d'intérêt peut être modifié en tout temps.

Version 09 juillet 2020